



Déclaration liminaire du CSA SPIP du 26/09/2024

Fort-de-France, le 26/09/2024

Madame la Présidente,

C'est dans un contexte social particulièrement tendu actuellement en Martinique que se tient aujourd'hui ce CSA. Cette situation aura un impact et des conséquences directs sur nos publics et nos missions.

D'où la nécessité qu'un **VRAI** dialogue social s'installe autour de la réorganisation de nos services.

Car c'est cette thématique ainsi que celle de la charte des temps qui doivent être abordées ce jour.

Des sujets cruciaux et nécessitant un support documentaire... une fois de plus non communiqué !

Depuis la mise en place du CSA, on a de cesse de vous rappeler l'**OBLIGATION** de nous transmettre les documents de travail dans les délais prévus par les articles 4 et 7 du règlement intérieur. Cette transmission relève de **VOTRE** responsabilité en tant que Présidente du CSA et vous a été rappelée lors du CSA spécial du 20/09/2024.

Nous déplorons une fois de plus votre mépris du dialogue social.

VOUS PERSISTEZ ET VOUS SIGNEZ DANS VOTRE POSTURE DE DENI

C'est pourquoi :

NOUS NE SIEGERONS PAS CE JOUR !

Les représentants du CSA
UFAP UNSA Justice SPIP Martinique